



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 23 SEPTEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert le 23 septembre 2019 à 19 h 30.

Sont présents :           Monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
                                  Madame la conseillère Julie Guilbeault  
                                  Madame la conseillère Nathalie Laprade  
                                  Monsieur le conseiller Martin Chabot

Sont absents :            Monsieur le conseiller Sylvain Ferland  
                                  Madame la conseillère Josée Lampron

Formant quorum sous la présidence du maire monsieur Pierre Dolbec

Sont aussi présents :    Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier  
                                  Madame la greffière adjointe Isabelle Bernier  
                                  Monsieur le directeur des Services techniques et directeur  
                                  général adjoint Martin Careau

**ORDRE DU JOUR**

- 1. RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM**
  - 1.1 Constatation du quorum et reprise de la séance
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
  - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 septembre 2019
- 4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 4.1 Dépôt de la liste des engagements financiers
  - 4.2 Autorisation de modification du calendrier des séances du conseil et abrogation de la résolution numéro 454-2019
  - 4.3 Autorisation de remboursement de frais de scolarité : Adjointe administrative à réception
  - 4.4 Acquisition de la solution de plan de relève Replica : Informatique
- 5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
  - 5.1 Résolution d'appui à la demande auprès de la CPTAQ : Lot 5 246 420, chemin des Ormeaux
  - 5.2 Résolution d'appui à la demande auprès de la CPTAQ : Lots 4 366 774 et 4 366 485, route des Érables
  - 5.3 Assemblée de consultation concernant le projet de règlement numéro APR-164-2019 : Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier la terminologie pour le terme « maison unimodulaire »
  - 5.4 Demande de permis d'enseigne : 4475, route de Fossambault, local 101
  - 5.5 Demande de permis d'enseigne : 4582, route de Fossambault
  - 5.6 Demande de permis d'enseigne : 4620, route de Fossambault, local 103
  - 5.7 Demande de permis de clôture : 4499, route de Fossambault
  - 5.8 Avis de motion concernant un règlement amendant le règlement numéro 1259-2014 et le règlement numéro 1268-2015
  - 5.9 Autorisation de signature d'une entente : Développement domiciliaire «Le haut Sainte-Catherine» - Phase 2
- 6. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 6.1 Autoriser le paiement numéro 6 : Construction d'un 5e étang aéré
  - 6.2 Autoriser le paiement numéro TC-1 : Travaux correctifs du 5e étang aéré



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**7. PARCS ET BÂTIMENTS**

- 7.1 Amendement de la résolution numéro 471-2018 : Décontamination in situ sous la dalle de l'ancienne caserne
- 7.2 Autorisation de dépenses : Réparation d'une partie de la toiture de la caserne incendiée
- 7.3 Octroi de mandat de services professionnels en architecture de gré à gré (25 000 \$ et moins) pour: Rénovation de l'accueil de la Mairie

**8. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

- 8.1 Aucun

**9. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 9.1 Aucun

**10. SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

**11. TRANSPORT**

- 11.1 Ouverture de la rue : Développement domiciliaire S. C. inc.
- 11.2 Octroi d'un contrat par appel d'offres public (101 100 \$ et plus) pour : Achat d'un tracteur utilitaire 4x4
- 11.3 Rejet des soumissions: Achat d'un chargeur sur roues
- 11.4 Octroi d'un contrat par appel d'offres sur invitation pour : Fourniture de sable d'abrasifs
- 11.5 Avis de motion concernant un règlement abrogeant le règlement numéro 1457-2019
- 11.6 Dépôt du projet de règlement intitulé : Règlement pourvoyant à abroger le règlement numéro 1457-2019

**12. AUTRES SUJETS**

- 12.1 Aucun

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'expression « **ADOPTÉE** » signifie que tous les conseillers présents ont voté en faveur de la proposition, « **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** » signifie que tous les conseillers et le maire ont voté en faveur de la proposition alors que l'expression « **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ** » signifie que malgré qu'un ou plusieurs conseillers aient voté contre la proposition, la majorité de vote en faveur de la proposition a quand même été atteinte.

**RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE LA SÉANCE  
ET CONSTATATION DU QUORUM**

**CONSTATATION DU QUORUM ET REPRISE DE LA SÉANCE**

Le quorum étant constaté, la séance de septembre est reprise.

477-2019

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été présenté.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

478-2019 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU  
9 SEPTEMBRE 2019

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2019 comme il a  
été déposé.

**ADOPTÉE**

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**DÉPÔT DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS FINANCIERS**

Monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, dépose la liste des engagements financiers préparée par madame la trésorière Julie Cloutier, pour la période se terminant le 18 septembre 2019, laquelle comprend 113 commandes au montant de 57 747,09 \$.

479-2019 **AUTORISATION DE MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU  
CONSEIL ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 454-2019**

**ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 12 novembre 2018, la résolution numéro 588-2018 qui détermine le calendrier des séances du conseil pour l'année 2019, conformément à l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*;

**ATTENDU** que les articles 319 et 320 de ladite loi stipulent également que le conseil peut, suivant la publication d'un avis public, tenir une séance ordinaire à une heure et à un jour différents du calendrier adopté;

**ATTENDU** qu'il est impossible de tenir la séance prévue le 15 octobre 2019 étant donné que cette même soirée, des membres du conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier seront au gala Prix Créateurs d'emplois du Québec 2019;

**ATTENDU** que ce conseil a adopté, le 9 septembre 2019, la résolution numéro 454-2019 qui stipulait que la séance prévue le mardi 15 octobre 2019 aurait lieu le lundi 21 octobre 2019;

**ATTENDU** que le 11 septembre 2019, le premier ministre Justin Trudeau a déclenché la campagne électorale fédérale et annoncé que les élections auront lieu le 21 octobre 2019;

**ATTENDU** qu'il est donc devenu nécessaire d'abroger la résolution numéro 454-2019 et de déplacer la séance du conseil prévue originalement le 15 octobre 2019 au mardi 22 octobre 2019;

**ATTENDU** qu'il y a lieu également de modifier d'autres dates au calendrier des séances;

**ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 12 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le maire Pierre Dolbec  
**ET RÉSOLU** que ce conseil abroge la résolution numéro 454-2019.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** que ce conseil amende la résolution numéro 588-2018, soit la résolution d'adoption du calendrier des séances du conseil de l'année 2019, adoptée le 12 novembre 2018, pour préciser que les séances à venir seront des séances ordinaires et que les dates de ces séances sont les suivantes :

Lundi 7 octobre 2019 à 19 h 30  
Mardi 22 octobre 2019 à 19 h 30



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

Lundi 11 novembre 2019 à 19 h 30  
Lundi 25 novembre 2019 à 19 h 30  
Lundi 9 décembre 2019 à 19 h 30

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** qu'un avis public de cette modification au calendrier soit donné conformément à la loi.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

480-2019

**AUTORISATION DE REMBOURSEMENT DE FRAIS DE SCOLARITÉ : ADJOINTE ADMINISTRATIVE À RÉCEPTION**

**ATTENDU** que l'adjointe à la réception, madame Vanessa Beaulieu, a décidé de son plein gré de suivre des cours de communication, publicité et conception web visant à l'obtention d'une attestation d'études collégiales (AEC);

**ATTENDU** qu'elle fait cette formation au Collège Lafèche en dehors des heures de travail;

**ATTENDU** que la Ville désire encourager cette démarche puisque cette formation lui permettra d'avoir une employée bien outillée;

**ATTENDU** le rapport de madame la greffière adjointe Isabelle Bernier, en date du 18 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de rembourser à madame Vanessa Beaulieu un montant de 430 \$ par session sur réception des relevés de notes de cette dernière pour un maximum 1 290 \$ pour trois sessions. Madame Beaulieu prend à sa charge les frais de déplacement et le temps nécessaire pour suivre sa formation.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer la dépense pour l'année 2019 au montant de 860 \$, ainsi que 430 \$ à prévoir au budget 2020, au poste budgétaire 02-160-00-454 (Formation).

**ADOPTÉE**

481-2019

**ACQUISITION DE LA SOLUTION DE PLAN DE RELÈVE REPLICA : INFORMATIQUE**

**ATTENDU** qu'il est important de se prémunir contre les incidents majeurs pouvant toucher nos serveurs informatiques et faciliter le retour au travail dans des délais très courts;

**ATTENDU** que la solution de plan de relève Replica de IT Cloud Solutions permet de capturer les images des données ainsi que la configuration complète de nos serveurs;

**ATTENDU** la soumission numéro 5 144 de IT Cloud Solutions préparée le 11 septembre 2019;

**ATTENDU** le rapport de madame la trésorière Julie Cloutier, en date du 19 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'acquérir la solution de plan de relève Replica auprès de IT Cloud Solutions qui consiste en l'achat de l'appareil Replica puis en acquittant la facture mensuelle de 434,60 \$, plus taxes pour une période maximale d'un an.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier la dépense de 4 395,90 \$, plus taxes pour l'acquisition de l'appareil Replica du fonds de roulement remboursable sur 3 ans;

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense mensuelle de 434,60 \$, plus taxes, aux postes budgétaires ayant pour code d'objet 414 (informatique) en proportion du nombre de postes informatiques dans chaque service.

**ADOPTÉE**

Résolution  
481-2019 est  
amendée par  
le procès-  
verbal de  
correction  
déposé le 7  
octobre 2019.  
La mention  
plus taxes est  
ajoutée.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

**482-2019      RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ : LOT 5 246 420, CHEMIN DES ORMEAUX**

**ATTENDU** la demande de madame Josée Tétreault et de monsieur Carl Lavoie adressée auprès de la CPTAQ aux fins d'obtenir l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une fin autre que l'agriculture une superficie de 5 204,8 m<sup>2</sup>, soit pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 246 420;

**ATTENDU** que la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 1259-2014 de la municipalité;

**ATTENDU** que, bien qu'il existe d'autres emplacements sur le territoire de la municipalité hors de la zone agricole, il s'agit d'autoriser la construction d'une résidence sur un terrain situé le long d'une rue publique existante où sont déjà construites plusieurs résidences;

**ATTENDU** que la présente demande vise la construction éventuelle d'une résidence entre deux terrains déjà construits;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles existantes;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 12 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de recommander à la CPTAQ d'accorder, selon les critères de la loi, à madame Josée Tétreault et monsieur Carl Lavoie, l'autorisation d'aliéner et d'utiliser à une autre fin que l'agriculture une superficie de 5 204,8 m<sup>2</sup>, pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot 5 246 420.

**ADOPTÉE**

**483-2019      RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE AUPRÈS DE LA CPTAQ : LOTS 4 366 774 ET 4 366 485, ROUTE DES ÉRABLES**

**ATTENDU** la demande de monsieur François Beaumont, représentant madame Danielle Bédard, adressée auprès de la CPTAQ, aux fins d'obtenir l'autorisation d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une autre fin que l'agriculture une superficie de 4 989,0 m<sup>2</sup>, pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot formé d'une partie des lots 4 366 774 et 4 366 485;

**ATTENDU** que la demande est conforme au Règlement de zonage numéro 1259-2014 de la municipalité;

**ATTENDU** que le nombre de résidences sur les lots demeurerait le même puisque la construction de la nouvelle maison permettrait la réaffectation de l'actuelle résidence;

**ATTENDU** que l'acceptation de la demande ne saurait causer d'impacts négatifs supplémentaires aux activités agricoles existantes;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 12 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de recommander à la CPTAQ d'accorder, selon les critères de la loi, à monsieur François Beaumont, représentant madame Danielle Bédard, l'autorisation d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une autre fin que l'agriculture une superficie de 4 989,0 m<sup>2</sup>, pour permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée sur le lot formé d'une partie des lots 4 366 774 et 4 366 485.

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO APR-164-2019 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
ZONAGE NUMÉRO 1259-2014 DE FAÇON À MODIFIER LA TERMINOLOGIE POUR  
LE TERME « MAISON UNIMODULAIRE »**

Conformément à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le maire Pierre Dolbec préside l'assemblée de consultation sur le projet de règlement numéro APR-164-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1259-2014 de façon à modifier la terminologie pour le terme « maison unimodulaire ».

À la demande de monsieur le maire Pierre Dolbec, monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, conformément à l'article 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, explique le projet de règlement et les conséquences de l'adoption ou de l'entrée en vigueur d'un tel règlement.

Le président entend les personnes et organismes qui désirent apporter des commentaires relativement à ce projet de règlement.

Conformément à l'article 109.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier explique que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**484-2019 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4475, ROUTE DE FOSSAMBAULT, LOCAL 101**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne au 4475, route de Fossambault, local 101, en date du 6 septembre 2019;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 septembre 2019;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 16 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de délivrer le permis d'enseigne à monsieur Marc Ouellet de Posimage Inc. pour Club C pour l'enseigne au 4475, route de Fossambault, local 101.

**ADOPTÉE**

**485-2019 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4582, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne au 4582, route de Fossambault, en date du 12 septembre 2019;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont majoritairement satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 septembre 2019;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 16 septembre 2019;





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de délivrer le permis d'enseigne à madame Diana Dagneault pour  
Construction DP Pro pour l'enseigne au 4582, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**486-2019 DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE : 4620, ROUTE DE FOSSAMBAULT, LOCAL 103**

**ATTENDU** la demande de permis d'enseigne au 4620, route de Fossambault, local 103, en date du 14 août 2019;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 137-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 septembre 2019;

**ATTENDU** l'accord du syndicat de copropriété;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 16 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de délivrer le permis d'enseigne à madame Jessika Proulx pour Studio 5.4 pour l'enseigne au 4620, route de Fossambault, local 103.

**ADOPTÉE**

**487-2019 DEMANDE DE PERMIS DE CLÔTURE : 4499, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

**ATTENDU** la demande de permis de clôture au 4499, route de Fossambault, en date du 6 septembre 2019;

**ATTENDU** que l'immeuble, situé dans la zone 66-C, est assujéti au règlement sur les PIIA;

**ATTENDU** que les critères d'analyse au PIIA sont satisfaits ou non applicables;

**ATTENDU** la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, en date du 16 septembre 2019, adoptée majoritairement;

**ATTENDU** le rapport de madame la conseillère en urbanisme Rosalie Laroche, en date du 16 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de délivrer le permis de clôture à madame France Cardinal pour la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond-Sainte-Catherine au 4499, route de Fossambault.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1259-2014 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1268-2015**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par madame la conseillère Nathalie Laprade, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement amendant le règlement de zonage numéro 1259-2014 et le règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 1268-2015 de façon à assujéti toute demande de remblai ou de déblai nécessitant le transbordement de plus de 200 mètres cubes de matériaux à l'obligation de dispositions réglementaires, au dépôt de documents et au paiement d'un tarif pour l'émission du permis ou du certificat.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**488-2019      AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE : DÉVELOPPEMENT  
DOMICILIAIRE « LE HAUT SAINTE-CATHERINE » - PHASE 2**

**ATTENDU** que le projet d'entente concernant le développement domiciliaire « Le haut Sainte-Catherine » - Phase 2, préparé par monsieur le directeur adjoint en urbanisme Pascal Bérubé, a été soumis aux élus pour étude et approbation;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier, en date du 17 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** que ce conseil autorise monsieur le maire Pierre Dolbec et monsieur le directeur général et greffier Marcel Grenier à signer l'entente pour le développement domiciliaire « Le haut Sainte-Catherine » - Phase 2.

**ADOPTÉE**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**489-2019      AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO 6 : CONSTRUCTION D'UN 5E ÉTANG AÉRÉ**

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro 6 à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc. relativement aux travaux de construction du 5<sup>e</sup> étang aéré;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 12 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro 6 à Les Consultants Mario Cossette inc. au montant de 49 161,50 \$ relativement aux travaux de construction du 5<sup>e</sup> étang aéré. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 31 août 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser l'émission du chèque à l'entrepreneur en échange des quittances partielles des fournisseurs et sous-traitants ayant dénoncé leur contrat relativement au paiement numéro 5.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1423-2018, SP-01.

**ADOPTÉE**

**490-2019      AUTORISER LE PAIEMENT NUMÉRO TC-1 : TRAVAUX CORRECTIFS DU  
5<sup>e</sup> ÉTANG AÉRÉ**

**ATTENDU** les travaux correctifs du 5<sup>e</sup> étang aéré;

**ATTENDU** qu'il y a lieu d'autoriser le paiement numéro TC-1 à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc. relativement aux travaux correctifs du 5<sup>e</sup> étang aéré;

**ATTENDU** la recommandation de paiement de monsieur Jean Bernier, de la firme WSP, en date du 13 septembre 2019;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le chargé de projet Simon Mundviller, en date du 13 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'autoriser le paiement numéro TC-1 à la compagnie Les Consultants Mario Cossette inc. au montant de 263 736,69 \$ relativement aux travaux correctifs du 5<sup>e</sup> étang aéré. Ce montant tient compte des travaux exécutés au 9 septembre 2019, d'une retenue contractuelle de 10 % et de l'ajout des taxes brutes.





VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1458-2019, sp-01.

**ADOPTÉE**

**PARCS ET BÂTIMENTS**

**491-2019 AMENDEMENT DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 471-2018 : DÉCONTAMINATION IN SITU SOUS LA DALLE DE L'ANCIENNE CASERNE**

**ATTENDU** la résolution numéro 471-2018 adoptée à la séance du 10 septembre 2018 concernant le projet : Décontamination in situ sous la dalle de l'ancienne caserne;

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'amender la résolution numéro 471-2018;

**ATTENDU** qu'un mandat pour la surveillance des travaux du projet de réhabilitation in situ à l'ancienne caserne a été octroyé à la firme Akifer par la résolution numéro 471-2018. Ce mandat prévoyait un coût de 21 450,00 \$;

**ATTENDU** que plusieurs difficultés ont été rencontrées lors du démarrage des opérations. Certaines difficultés sont dues aux conditions particulières du site (présence de particules fines, colmatage des filtres, présence de phase libre). D'autres sont dues aux opérations de l'entrepreneur;

**ATTENDU** que ces difficultés ont nécessité une surveillance accrue des travaux. La période de surveillance s'est allongée et les heures prévues hebdomadairement ont également été dépassées;

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'amender la résolution numéro 471-2018, afin d'autoriser un budget supplémentaire relatif aux activités de surveillance des travaux;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 11 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'amender la résolution numéro 471-2018 afin d'autoriser un budget supplémentaire de 15 636,00 \$, plus taxes, relatif aux activités de surveillance des travaux du projet de réhabilitation in situ de l'ancienne caserne.

**ADOPTÉE**

**492-2019 AUTORISATION DE DÉPENSES : RÉPARATION D'UNE PARTIE DE LA TOITURE DE LA CASERNE INCENDIE**

**ATTENDU** qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection de la toiture des deux appentis situés à l'arrière de la caserne incendie;

**ATTENDU** que pour réaliser les travaux, il est nécessaire de relocaliser les équipements de ventilation et de climatisation;

**ATTENDU** qu'il est également nécessaire de relocaliser les équipements de communication dans une nouvelle tour de communication;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 16 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** d'autoriser une dépense maximale de 47 250,00 \$, plus taxes, pour effectuer les travaux de réfection de la toiture des deux appentis situés à l'arrière de la caserne incendie, incluant le déplacement des équipements de ventilation, de climatisation et de communication.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** d'autoriser monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau à octroyer tous les contrats nécessaires à la réalisation des travaux.



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**IL EST FINALEMENT RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté.

**ADOPTÉE**

493-2019

**OCTROI DE MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DE GRÉ À GRÉ (25 000 \$ ET MOINS) POUR: RÉNOVATION DE L'ACCUEIL DE LA MAIRIE**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu de mandater une firme en architecture afin de préparer un concept et des esquisses préliminaires d'un projet de réaménagement du hall d'entrée de la mairie et autres travaux mineurs;

**ATTENDU** que l'offre de service de la firme Gilles Laflamme architecte inc. pour le réaménagement de l'accueil de la mairie, en date du 20 septembre 2019, est au montant de 3 615,00\$, plus taxes;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 20 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de mandater la firme Gilles Laflamme architecte inc., relativement à la préparation du concept et des esquisses préliminaires du projet de réaménagement de l'accueil de la mairie et autres travaux mineurs. Le contrat est composé de la résolution et de l'offre de service déposées par Gilles Laflamme architecte inc. en date du 20 septembre 2019.

Les détails du mandat apparaissent à l'offre de service.

Le coût du contrat est établi à 3 615,00 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'approprier le montant de la dépense de l'excédent de fonctionnement non affecté. Cette somme pourra être remboursée par le règlement décrétant la réalisation des travaux.

**ADOPTÉE**

**TRANSPORT**

494-2019

**OUVERTURE DE LA RUE : DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE S. C. INC.**

**ATTENDU** que l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* attribue au conseil compétence en matière de transport;

**ATTENDU** qu'il s'avère nécessaire d'ouvrir à la circulation automobile, en été comme en hiver, une nouvelle rue sise sur le lot 6 270 947;

**ATTENDU** que le promoteur a versé à la Ville le paiement requis à l'entente de développement à titre de contribution pour la mise en place d'une conduite d'égout entre la rue des Sables et la route de Fossambault;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 11 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** que ce conseil décrète l'ouverture de la rue du Quartz sur le lot 6 270 947.

**IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU** de demander à la Commission de toponymie d'officialiser le nom de la « rue du Quartz ».

**ADOPTÉE**



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**495-2019 OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES PUBLIC (101 100 \$ ET PLUS)  
POUR : ACHAT D'UN TRACTEUR UTILITAIRE 4X4**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat relativement à la fourniture d'un tracteur utilitaire 4x4 neuf;

**ATTENDU** que cet achat a été décrété par le règlement numéro 1460-2019 et que ce règlement est entré en vigueur;

**ATTENDU** l'appel d'offres public numéro 1460-2019 publié le 20 août 2019 relativement à l'achat d'un tracteur utilitaire 4x4;

**ATTENDU** que 2 soumissions ont été reçues;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 12 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** d'octroyer un contrat à la compagnie Le Groupe Agritex inc. relativement à l'achat d'un tracteur utilitaire 4x4 neuf. Le contrat est composé de la résolution, du devis, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée par Le Groupe Agritex inc. le 13 septembre 2019.

Le coût du contrat est établi à 120 900 \$, sans taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au règlement numéro 1460-2019.

**ADOPTÉE**

**496-2019 REJET DES SOUMISSIONS: ACHAT D'UN CHARGEUR SUR ROUES**

**ATTENDU** l'appel d'offres public numéro 1460-2019 publié le 20 août 2019 relativement à l'achat d'un chargeur sur roues;

**ATTENDU** que 4 soumissions ont été reçues;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture des soumissions;

**ATTENDU** que les deux plus basses soumissions ne respectent pas les exigences du devis;

**ATTENDU** que le prix des deux autres soumissions est trop élevé;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur des Services techniques et directeur général adjoint Martin Careau, en date du 12 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Martin Chabot  
**ET RÉSOLU** de rejeter toutes les soumissions reçues.

**ADOPTÉE**

**497-2019 OCTROI D'UN CONTRAT PAR APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR :  
FOURNITURE DE SABLE D'ABRASIFS**

**ATTENDU** qu'il y aurait lieu d'octroyer un contrat pour la fourniture de sable d'abrasifs nécessaire aux opérations de déneigement de l'hiver 2019-2020;

**ATTENDU** l'appel d'offres sur invitation portant le numéro 06-09-2019 transmis le 6 septembre 2019 à 3 fournisseurs relativement à la fourniture de sable d'abrasifs;

**ATTENDU** le rapport d'ouverture de soumissions;



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**ATTENDU** que la plus basse soumission conforme a été déposée par Transport L & R Martel inc., au montant de 32 625,00 \$, plus taxes;

**ATTENDU** le rapport de monsieur le directeur adjoint aux travaux publics Pierre Roy, en date du 12 septembre 2019;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur le conseiller Claude Phaneuf  
**ET RÉSOLU** d'accorder un contrat à la compagnie Transport L & R Martel inc. relativement à la fourniture de sable d'abrasifs. Le contrat est composé de la résolution, du devis et de la soumission déposée par Transport L & R Martel inc. le 16 septembre 2019.

Le coût du contrat est établi à 32 625,00 \$, plus taxes.

**IL EST DE PLUS RÉSOLU** d'imputer le montant de la dépense au poste budgétaire 02-330-00-622.

**ADOPTÉE**

**AVIS DE MOTION CONCERNANT UN RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1457-2019**

Il est, par la présente, donné avis de motion, par monsieur le conseiller Claude Phaneuf, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement abrogeant le règlement numéro 1457-2019 modifiant le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement afin de réglementer le stationnement public de la nouvelle Bibliothèque Anne-Hébert.

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ : RÈGLEMENT POURVOYANT À ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1457-2019**

Monsieur le conseiller Claude Phaneuf dépose le projet de règlement intitulé : Règlement pourvoyant à abroger le règlement numéro 1457-2019 modifiant le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement afin de réglementer le stationnement public de la nouvelle bibliothèque Anne-Hébert.

**Projet de règlement numéro APR-165-2019**

**ARTICLE 1. ABROGATION**

Le présent règlement abroge le règlement numéro 1457-2019 modifiant le règlement numéro 891-2003 relatif au stationnement afin de réglementer le stationnement public de la nouvelle Bibliothèque Anne-Hébert.

**ARTICLE 2. ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

DÉPOSÉ À SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER,  
CE 23 SEPTEMBRE 2019.

\_\_\_\_\_  
MAIRE

\_\_\_\_\_  
DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et les villes*, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

**498-2019 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par madame la conseillère Nathalie Laprade  
**ET RÉSOLU** de clore la séance de septembre.

L'assemblée est levée à 20 h 10.

**ADOPTÉE**

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL  
ET GREFFIER



**VILLE DE  
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2019**

---

*(The main body of the page is crossed out with a large diagonal line.)*